

VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

Le - 5 NOV. 2018

Chère Madame, Cher Monsieur,

En juillet dernier, les services de médecine scolaire de l'Éducation Nationale ont informé la Ville de leurs nouvelles préconisations en matière d'accueil des enfants atteints d'allergie alimentaire.

Désormais, en cas d'allergie alimentaire présentant un risque vital, et nécessitant la prescription de stylo auto-injectable d'adrénaline dans le protocole d'urgence du PAI (Projet d'Accueil Individualisé), les médecins de l'Éducation nationale **préconisent systématiquement** la mise en place d'un panier-repas pour les enfants concernés.

Vous avez été informés de ces mesures par le médecin scolaire rattaché à votre école.

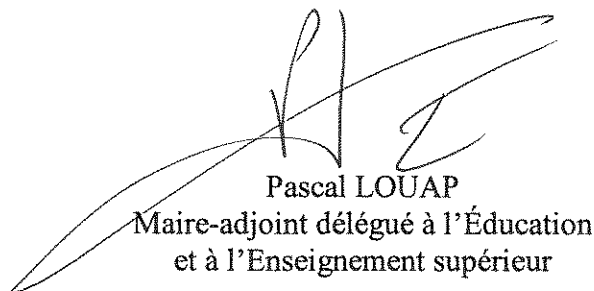
Conformément à ces recommandations, chaque enfant concerné doit dorénavant se présenter le matin avec son panier repas pour la cantine, et son goûter s'il reste à l'animation du soir ou à l'étude.

Ainsi, dans la pratique, les services municipaux s'assureront chaque jour que votre enfant se présente bien avec son panier-repas dès son entrée dans l'école. En cas d'oubli du panier repas, vous serez contactés dans les meilleurs délais afin de pouvoir pallier ce manque avant la pause déjeuner. Il ne pourra pas y avoir de dérogations à ce principe qui engage chacun pour le bien-être de vos enfants.


Nous vous rappelons enfin que la Ville a mis en place une tarification adaptée pour l'accueil des enfants qui bénéficient d'un PAI pendant la pause méridienne ou sur le temps postscolaire.

Comptant sur votre compréhension face à ces nouvelles contraintes, nous vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Bien à vous,


Pascal LOUAP
Maire-adjoint délégué à l'Éducation
et à l'Enseignement supérieur

Coret - Ben L


Frédéric MORAND
Maire-adjoint délégué à la Santé
et à la Jeunesse